|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Québec | 35e  | 2e  | Étude des crédits du ministère de l’Éducation | 22 avril 1997 | Mme Pauline Marois | Ministre de l’Éducation, ministre responsable de la Famille et présidente du Comité ministériel de l’éducation et de la culture et  | PQ |

**Mme Marois :** Merci beaucoup, Mme la Présidente. Alors, je souscris à vos propos quant à l'importance de cette commission, compte tenu du sujet qu'elle aborde, soit l'éducation de nos jeunes et, évidemment, des jeunes adultes et des adultes aussi, puisqu'il s'agit de ça aussi.

Alors, Mme la Présidente, mesdames et messieurs mes collègues de l'Assemblée nationale, mes collaborateurs et collaboratrices, l'année financière et l'année scolaire 1997-1998 seront marquantes pour l'éducation, au Québec. L'étude des crédits du ministère de l'Éducation, à laquelle nous nous livrerons au cours des prochains jours, se situe dans un contexte où des projets majeurs se concrétiseront et où des reconfigurations prendront forme. Bref, l'avenir de l'éducation se construit.

À pareille date l'an dernier, un vaste mouvement de réflexion était en cours pour redéfinir sur de nouvelles bases le contrat éducatif québécois. Des étapes importantes ont été franchies depuis. D'abord, en septembre 1996, la Commission des états généraux sur l'éducation a tenu ses assises nationales et a déposé comme prévu son rapport synthèse. Le gouvernement s'est largement inspiré des conclusions de cette consultation pour définir les orientations de la réforme de l'éducation. C'est donc le 4 février 1997 que j'ai rendu public le Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation, dont j'avais par ailleurs annoncé les grandes lignes le 24 octobre 1996 et dont l'essentiel a été avalisé au Sommet sur l'économie et l'emploi. J'aurai d'ailleurs l'occasion d'y revenir évidemment d'une façon plus détaillée dans mes propos sur les programmes budgétaires qui sont à l'étude devant la commission.

Il me paraît important de rappeler que la réforme de l'éducation que nous avons entreprise n'est pas que l'affaire du gouvernement ou de la ministre de l'Éducation. C'est dans chaque école, dans chaque commission scolaire, dans chaque établissement, dans chaque région qu'elle se réalisera. Ce sont les partenaires de l'éducation, ce sont les élèves, ce sont les étudiantes et les étudiants, c'est le personnel scolaire, le personnel de soutien, les parents, les personnes du réseau de la culture, du réseau de la santé et des services sociaux, du milieu communautaire, du milieu socioéconomique qui s'impliquent pour faire en sorte qu'on prenne véritablement le virage du succès, car c'est de cela dont il s'agit. Il faut que l'on passe de l'accès du plus grand nombre au succès du plus grand nombre.

Pour avoir une école de la réussite, il faut agir dès la petite enfance, accroître la diplomation, réduire la durée inutilement longue des études, diversifier les voies et les modes de formation, et particulièrement en formation professionnelle et chez les jeunes de moins de 20 ans, tout cela, sans compromis sur la qualité de la formation offerte. Je pense qu'il va de soi de se dire que le défi est à la mesure de l'enjeu en cause.

Qu'en est-il maintenant de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire? D'abord, cette éducation préscolaire, cet enseignement primaire et secondaire sont au cœur de la réforme de l'éducation en cours. Avec l'adoption de la politique familiale, le Québec a exprimé un parti pris à l'égard de ses enfants et de la famille. Cette politique permettra notamment de combler le retard qu'a pris le Québec en matière de services éducatifs à la petite enfance. Je n'insisterai jamais assez sur cela.

Je rappelle brièvement les choix qui ont été faits pour corriger cette situation en éducation. D'abord, l'offre de services éducatifs pour la petite enfance sera considérablement étendue. Pour les 95 000 enfants de cinq ans, la maternelle sera accessible à temps plein à compter de septembre prochain. Dès novembre 1996, les commissions scolaires se sont mises à la tâche et ont planifié leurs besoins relatifs à l'implantation de ces services. Ces dernières disposeront de quelque 100 000 000 $ pour créer ou aménager les nouvelles classes de maternelle.

Le ministère a aussi prévu dans les allocations de base des commissions scolaires les ressources nécessaires pour faire face aux coûts additionnels engendrés par l'extension des services pour les enfants de cinq ans, dont la création de plus de 2 000 nouveaux postes d'enseignants et d'enseignantes. Pour combler ces postes, le Québec dispose déjà d'un bassin suffisant de personnes qualifiées, dont bien des jeunes. Il s'agit là d'un changement social majeur pour l'avenir du Québec.

La révision, maintenant, du contenu du programme éducatif qui encadre les interventions auprès des enfants de cinq ans est en cours. L'objectif: assurer une meilleure préparation des enfants aux apprentissages scolaires du primaire. Il faut rappeler, Mme la Présidente, que la maternelle est l'occasion privilégiée d'améliorer le langage, facteur important de réussite scolaire ultérieure, de développer la motricité, l'attention, d'accroître l'autonomie et de bâtir une image de soi positive. C'est pourquoi il nous faut y consacrer plus de temps. Il ne s'agit pas de se substituer au rôle primordial des parents, mais plutôt de répondre à la curiosité, au besoin et à la capacité d'apprendre des enfants de cet âge. Je dis souvent aux familles que je rencontre, des mères en particulier: Faisons confiance à nos enfants, ils attendent cela de nous.

Donc, le programme révisé sera prêt à la fin du mois de mai. Le ministère prépare également une offre de perfectionnement pour le personnel concerné. Donc, nous serons prêts pour la prochaine rentrée scolaire. Les parents, en accompagnant leurs enfants pendant leur cheminement scolaire, jouent un rôle d'encadrement très important. Comme les parents de certains milieux éprouvent le besoin d'être mieux préparés pour jouer ce rôle, le ministère de l'Éducation maintiendra son soutien au programme visant le développement des compétences parentales. Sont surtout visées ici les 10 000 familles comprenant des enfants de quatre ans qui pourront bénéficier du programme d'animation Passe-Partout.

Enfin, dans le but de consolider les services de garde en milieu scolaire, toutes les commissions scolaires sont invitées à mettre en place des services de garde et à s'assurer qu'une partie du temps de présence des élèves dans les services de garde soit consacrée à l'aide aux devoirs et à l'aide aux leçons.

Le curriculum, maintenant. Pour préparer adéquatement l'avenir de nos enfants, nous avons la lourde responsabilité de bien cerner les connaissances à acquérir, les habiletés à renforcer, les attitudes à développer. Tout cela est nécessaire si nous voulons que nos enfants soient des êtres autonomes, créatifs, responsables, capables de relever les défis du XXIe siècle avec confiance. Un large consensus existe – et j'insiste – il faut revoir en profondeur le programme éducatif de nos élèves du primaire et du secondaire; faire le ménage dans les matières enseignées pour se recentrer sur l'essentiel; moderniser les programmes pour les adapter aux nouvelles réalités sociales; fournir aux jeunes de bonnes méthodes de travail. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un luxe. La plupart des éléments composant ce curriculum n'ont pas été revus substantiellement depuis une quinzaine d'années, malgré l'impression qu'on en a parfois. Rappelons-nous ça, depuis 15 ans, les éléments qui composent le curriculum n'ont pas été revus de façon significative.

Avant de passer à l'action, j'ai donc choisi de confier à un groupe de spécialistes, sous la présidence de M. Paul Inschauspé, le mandat de proposer d'ici juin prochain les changements à apporter aux curriculums du primaire et du secondaire. Tout est étudié: les profils généraux de formation, les grilles matières, le temps d'enseignement, la diversification des cheminements des élèves, les critères et les mécanismes relatifs à la révision des programmes d'études, l'évaluation des apprentissages et le bulletin scolaire, la sanction des études, sans oublier l'utilisation pédagogique des nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'objectif: que les nouveaux contenus de formation soient dispensés dès septembre 1998, pour le début du primaire, et que les programmes d'étude soient progressivement rénovés d'ici l'an 2000; c'est à peine trois ans par rapport à maintenant.

Dans le but de rehausser le niveau culturel de nos jeunes et en raison des liens qui existent naturellement entre le milieu de la culture et celui de l'éducation – je suis certaine que cela plaira à la présidente de notre commission – j'ai signé le 9 avril 1997 avec ma collègue de la Culture et des Communications, Mme Beaudoin, un protocole d'entente qui lie nos deux ministères. L'objectif est de permettre aux jeunes du Québec de s'initier le plus largement possible à la culture universelle et de s'approprier la culture québécoise. Des actions prioritaires permettront de multiplier les contacts des jeunes avec les artistes, de favoriser la fréquentation des bibliothèques, des salles de spectacles, des musées. En outre, les deux ministères ont convenu d'accroître leur collaboration, notamment dans le domaine de la culture scientifique, dans le secteur des arts et dans celui des communications.

La nouvelle répartition des pouvoirs, maintenant. L'un des leviers indispensables à la réussite éducative du plus grand nombre, c'est la capacité pour chaque école d'adapter ses services aux besoins et aux caractéristiques de la population qu'elle sert, de la population dans laquelle s'inscrit l'établissement. Mais, pour que chaque établissement exerce véritablement ses responsabilités, il doit pouvoir prendre des décisions, les mettre en œuvre, autant sur le plan pédagogique, et surtout sur le plan pédagogique, mais aussi sur les plans administratifs et budgétaires. Tout cela appelle une redistribution des pouvoirs et des responsabilités entre les établissements d'enseignement, les commissions scolaires, le ministère et le gouvernement. C'est pourquoi j'ai déposé à l'Assemblée nationale le 16 avril dernier un avant-projet de loi modifiant en ce sens la Loi sur l'instruction publique. Il s'agit là d'une autre pièce maîtresse de la réforme de l'éducation. La nouvelle école sera le lieu principal du virage vers le succès. Les choix pédagogiques qu'elle pourra faire lui permettront de mieux répondre aux besoins et aux caractéristiques de ses élèves et d'assurer la réussite du plus grand nombre.

Pensons par exemple à l'adaptation des programmes d'études et à l'élaboration des programmes locaux. L'école aura désormais plus d'autonomie pour gérer ses ressources humaines, matérielles, financières, pour organiser d'autres services en réponse aux besoins de la communauté. Et il en sera de même pour les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Ce sont trois types d'établissements qui seront dirigés par des conseils d'établissement dont la composition devra refléter leur ouverture à la communauté. La commission scolaire aura donc des pouvoirs de planification, de contrôle, d'évaluation et de reddition des comptes. Il est prévu que le ministère exercera autrement ses pouvoirs, qui seront définis dans les prochains règlements d'application de la loi. Cet avant-projet sera soumis à la consultation des partenaires à l'occasion d'une commission parlementaire, à la fin du mois d'août. Par la suite, un projet de loi sera présenté à l'Assemblée nationale pour adoption à l'automne 1997.

Par ailleurs, pour s'assurer que le leadership pédagogique, la gestion en collégialité et l'administration soient suffisamment pris en considération, il importe de revoir les mécanismes de sélection, de formation et de perfectionnement des directions d'école, et ce, de concert avec les organismes qui les représentent. De même, étant donné que l'expertise du personnel enseignant sera largement sollicitée, celui-ci doit pouvoir agir sur le développement de ses compétences dans une perspective de formation continue. De nombreux travaux ainsi que des projets expérimentaux ont déjà été menés en ce domaine. Le ministère soumettra prochainement à la consultation les orientations que nous entendons privilégier et qui devraient guider les actions des différents partenaires en matière de formation continue du personnel enseignant.

Nos commissions scolaires linguistiques. Le 24 mars 1997, j'ai dévoilé le contenu du projet gouvernemental de restructuration du réseau des commissions scolaires. Il existe actuellement 156 commissions scolaires. Selon ce projet, le Québec en compterait désormais 64, si l'on ne tient pas compte du territoire de la Communauté urbaine de Montréal pour lequel j'ai reçu la semaine dernière des propositions du Conseil scolaire de l'île de Montréal. Et je dis bien «des» propositions.

Compte tenu des nouvelles responsabilités que je veux confier à l'école, la réduction du nombre de commissions scolaires est encore davantage justifiée. Le projet gouvernemental repose sur un certain nombre de critères: nombre minimal d'élèves, limite des municipalités régionales de comté et des régions administratives. Il fait présentement l'objet d'une consultation auprès des commissions scolaires et des collectivités locales, consultation qui se déroulera jusqu'au 2 juin prochain.

On préparera par la suite le décret relatif au nouveau découpage territorial qui devrait être publié à la Gazette officielle avant la fin du mois d'août 1997, de sorte que les nouvelles commissions scolaires puissent accueillir les élèves à la rentrée de l'automne 1998. À terme, cette restructuration permettra de dégager une marge de manœuvre de l'ordre de 100 000 000 $.

Ce projet s'inscrit, bien sûr, dans le contexte de la transformation éventuelle des commissions scolaires confessionnelles en commissions scolaires linguistiques. J'ose espérer que le Québec pourra aller de l'avant dans cette voie. Après le vote unanime des membres de l'Assemblée nationale... Et j'en profite d'ailleurs pour remercier le critique de l'opposition officielle en ces matières qui a, je le sais, contribué très positivement à l'adoption de cette motion. Évidemment, nous demandons au Parlement fédéral d'amender l'article 93 pour permettre l'établissement au Québec de commissions scolaires linguistiques. Malheureusement, cet aspect-là semble aller un peu moins vite que prévu.

Qu'en est-il maintenant de la réalité de l'école montréalaise? Nous en convenons toutes et tous, cela nécessite une action gouvernementale particulière. D'entrée de jeu, je tiens à rappeler que toutes les écoles publiques de l'île de Montréal ne sont pas en difficulté. Toutefois, plusieurs d'entre elles doivent faire face au double défi de la pauvreté, d'une part, et, d'autre part, de l'intégration d'élèves nouvellement arrivés au Québec. Il faut offrir un soutien particulier à ces écoles et, plus résolument encore, dans un esprit de partenariat, mettre les ressources intellectuelles, financières et communautaires de Montréal au service de la réussite des élèves qui en ont le plus besoin.

Aussi, des interventions particulières seront menées dans les milieux considérés comme les plus défavorisés. Le ministère a réservé une somme d'environ 10 000 000 $ pour la mise en œuvre de différentes mesures dans 94 écoles primaires et dans 24 écoles secondaires. La plupart de ces écoles sont situées soit dans le centre ou l'est de l'île de Montréal. Dans ces écoles cibles, plus de 50 000 jeunes seront davantage soutenus pour leur réussite. S'y ajouteront également dix autres millions de dollars pour le développement prioritaire, à Montréal, de services destinés aux enfants de quatre ans, qui seront offerts par les commissions scolaires et les centres à la petite enfance, et ce, conformément aux dispositions de la politique familiale. Associés aux efforts de partenariat, ces montants permettront d'encourager et de soutenir les efforts des équipes-écoles.

Ce plan d'action en faveur de l'école montréalaise comporte de multiples volets. Je me permets de les rappeler très brièvement. La région métropolitaine sera la première où on implantera des services éducatifs gratuits pour les enfants de quatre ans. Au primaire et au premier cycle du secondaire, le ministère encouragera la diversification des mesures visant à remédier aux difficultés scolaires. Par des incitatifs financiers, on encouragera le recours à des mesures de rattrapage et de soutien à l'apprentissage comme solutions de rechange au redoublement.

En ce qui concerne les élèves des communautés culturelles, le ministère reverra ses règles budgétaires afin d'aider en priorité les nouveaux arrivants qui entrent au primaire ou au secondaire et qui ont des retards importants dans un certain nombre de cas. Le choix des moyens, cependant, appartiendra à chacun des milieux.

Pour éviter que trop de jeunes ne quittent l'école sans être préparés au marché du travail, ce qui est le cas actuellement dans les écoles cibles, chacune d'elles sera invitée à se doter, au secondaire, d'un plan visant l'accroissement des services d'insertion professionnelle et sociale en vue, notamment, de permettre aux jeunes d'acquérir les compétences et l'expérience nécessaires pour obtenir un premier emploi. De plus, le ministère est à préparer, avec l'ensemble des commissions scolaires de l'île, un plan d'intervention particulier dans le but d'accroître le nombre de jeunes inscrits en formation professionnelle qui est lamentablement bas sur l'île de Montréal par rapport à ce qui se passe dans les autres régions. Ce plan comportera notamment une meilleure information, des activités d'exploration professionnelle, un réexamen des contingentements imposés dans certains programmes et un accroissement de la capacité d'accueil des établissements.

La stratégie retenue pour la région montréalaise repose également sur l'aménagement d'une zone de coopération renforcée autour des écoles défavorisées. Déjà, plusieurs partenaires ont accepté de s'engager, notamment aux côtés du ministère; par exemple, les ministères responsables de la Métropole, de la Santé et des Services sociaux, de la Culture et des Communications ainsi que celui des Relations avec les citoyens; des organismes gouvernementaux, Télé-Québec, le Secrétariat à la famille; et, enfin, le secteur privé, je pense à ces expériences que nous avons menées il y a quelques semaines avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, qui sont très intéressantes à cet égard.

La formation professionnelle et technique constitue un élément clé du virage que nous entreprenons. Il faut donner à un plus grand nombre de jeunes une formation professionnelle et technique qui soit qualifiante, une formation qui leur permettra à la fois d'avoir accès au marché du travail mais aussi de poursuivre leurs études.

D'ici l'an 2000, il faut multiplier par quatre le nombre de diplômes de formation professionnelle décernés à des jeunes de moins de 20 ans. Pour y arriver, des actions s'imposent sur plusieurs plans: d'abord, une meilleure information sur les possibilités qu'offre la formation professionnelle et technique, une diversification des voies d'accès à cette formation, le recours à des modes de formation variés, que ce soit en établissement, en alternance travail-études, par l'apprentissage, entre autres, l'accroissement du nombre de places disponibles, une meilleure harmonisation des ordres d'enseignement et une planification concertée de l'augmentation du nombre des options.

Je souligne quelques-uns des éléments du plan d'action ministériel: d'abord, l'invitation faite aux commissions scolaires et aux cégeps de se doter d'une stratégie de communication, le maintien du soutien aux Olympiades de la formation professionnelle et technique, l'invitation lancée aux établissements à accroître le nombre de places en formation professionnelle et technique par la révision de leur organisation, entre autres. Et ce ne sont que quelques exemples, Mme la Présidente.

Y sont également prévues la possibilité pour les élèves d'accéder plus tôt aux programmes qui vont les conduire à l'obtention du diplôme d'études professionnelles, l'élaboration de programmes intégrés secondaire-collégial et la poursuite de la mise en place de programmes conduisant à l'obtention de l'attestation de formation professionnelle.

Je signale avec plaisir, Mme la Présidente, que le ministère a déjà autorisé 26 commissions scolaires à donner des programmes permettant à des jeunes d'avoir accès à la formation professionnelle dès après leur troisième secondaire. De même, une centaine de commissions scolaires sont déjà à pied d'œuvre pour soutenir d'autres jeunes en leur permettant d'avoir accès à des programmes de formation menant à des métiers semi-spécialisés.

Enfin, des autorisations provisoires peuvent être accordées par le ministère aux commissions scolaires, ceci pour leur permettre d'apporter rapidement une réponse qui soit, celle-ci, adaptée à des besoins ponctuels de formation.

Le ministère collabore également avec la Société québécoise de développement de la main-d’œuvre à la mise en œuvre du fameux régime d'apprentissage. Les modalités de cette collaboration ont été consignées dans un protocole. Les programmes d'alternance travail-études seront favorisés et les efforts entrepris afin d'harmoniser le mieux possible la formation professionnelle et la formation technique seront intensifiés. Enfin, sous ce chapitre, pour terminer, dans chaque région, une planification triennale des options de formation professionnelle et technique est en voie d'élaboration. Le ministère y prendra appui pour élaborer sa propre planification triennale.

Pour l'enseignement supérieur, maintenant, l'année 1997-1998 sera placée sous le signe de la consolidation et de la rationalisation. J'en profite ici pour rappeler que le milieu collégial, depuis 1993, s'est engagé dans un important processus de réforme. Ces changements doivent être poursuivis pour qu'ils puissent porter tous leurs fruits. Par ailleurs, il faut aller plus loin pour accroître la marge de manœuvre des cégeps, en particulier en matière pédagogique, et pour favoriser la concertation entre les établissements.

Des amendements à la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et au Règlement sur le régime des études collégiales seront donc nécessaires pour que se concrétisent les changements souhaités. Trois modifications sont actuellement à l'étude au ministère et sont discutées avec les partenaires. La première consiste à confier aux collèges la détermination de toutes les activités d'apprentissage relatives aux programmes d'études. Le ministère se limiterait, quant à lui, à définir les objectifs et les standards visés. La deuxième modification a pour but de donner plus de latitude aux cégeps en ce qui a trait à l'offre et à l'autofinancement de programmes menant à l'obtention d'attestations d'études collégiales. Un assouplissement de l'encadrement administratif et des règles budgétaires est également recherché. Enfin, on fera en sorte que la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel soit amendée pour permettre la création du collège régional de Lanaudière, ce qui ne saurait déplaire, sûrement, à ma collègue la députée de Terrebonne, de même qu'à ses collègues de la région d'ailleurs.

Afin d'encourager les élèves, premiers artisans de la réussite, à s'engager à fond dans leurs études, une nouvelle mesure financière favorisant la réussite est introduite à compter de l'année 1997-1998. Ainsi, l'élève qui a plus d'un cours non réussi à un même trimestre devra, au trimestre suivant, acquitter des droits spéciaux de 2 $ l'heure pour chacun des cours non réussis, à l'exception du premier. L'objectif de cette mesure n'est pas un objectif financier, mais il est de faire passer le taux de réussite des cours de 83 % qu'il est maintenant à 90 % en l'an 2000.

En ce qui concerne les universités, le consensus est acquis sur la nécessité de rationaliser l'offre de programmes, d'ajuster les règles de financement et, plus globalement, de définir de manière plus explicite les termes du contrat qui lie les universités à la société québécoise. Ainsi est-ce sur ces trois axes principaux que porteront l'attention et l'action ministérielles. La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, la CREPUQ, a mis sur pied une commission des universités sur les programmes. J'ai de bonnes raisons de croire que cette initiative produira des résultats concrets dans de brefs délais. Cette commission formulera ses recommandations – consolidation, spécialisation, fusion ou fermeture de programmes – directement aux établissements touchés et rendra publics les résultats de ses travaux. Le premier rapport est attendu pour le mois de mai prochain.

Le 11 avril dernier, je recevais des mains de son président, M. Marcel Gilbert, le rapport du Groupe de travail sur le financement des universités. Les membres de ce Groupe y formulent diverses suggestions et propositions. De nouvelles façons de faire sont évoquées et des modifications sont mises de l'avant. Dès réception de ce rapport, j'ai demandé au ministère de me formuler des recommandations, dans les meilleurs délais, sur les points qui pourraient être retenus et mis en application ainsi que sur les aspects qu'il y aurait lieu d'approfondir.

Les attentes de la société québécoise à l'endroit des universités et l'ensemble des relations entre l'État et les universités seront clarifiées et méritent de l'être, je crois. J'ai demandé aux responsables de cette question au ministère d'élaborer une politique des universités, une sorte de contrat social entre la collectivité et les universités. Cette importante opération est menée avec le concours des universités, puisque c'est bien sûr de partenariat dont il s'agit. Le ministère s'est donc adjoint un comité consultatif externe composé de représentants et représentantes de divers secteurs de la société. La mission de l'université, les moyens de concilier sa double caractéristique d'établissement autonome et de service public, les règles du jeu relatives aux rapports qu'elle entretient avec le gouvernement, ses obligations d'imputabilité seront au nombre des sujets abordés. Un projet de politique sera soumis à la consultation des instances universitaires au cours des prochains mois.

Abordons maintenant le chapitre de l'aide financière aux étudiants. Des modifications au régime d'aide financière ont marqué l'année 1996-1997. À ce jour, la moitié des recommandations du rapport MacDonald sont déjà en application ou en voie de l'être. Je peux vous assurer que ces modifications ne remettent pas en cause les fondements mêmes du Programme de prêts et bourses. Elles ont plutôt pour objectifs de rendre plus efficace le fonctionnement du régime et d'améliorer les relations avec la clientèle ainsi qu'avec les partenaires que sont les maisons d'enseignement et les établissements financiers. Ainsi, les formulaires et les dépliants destinés aux bénéficiaires font l'objet d'une révision afin d'en simplifier la présentation et d'en améliorer la clarté. De plus, les nouvelles technologies de l'information seront mises à profit pour améliorer les rapports avec les clients et les partenaires.

Vous connaissez ma préoccupation à l'égard de l'endettement élevé des étudiants et des étudiantes et, sur ce volet particulier du remboursement de la dette étudiante, j'ai aussi mis sur pied, en décembre dernier, un groupe de travail pour en examiner les modalités. Présidé par M. Claude Montmarquette, ce groupe de travail a consulté le milieu étudiant et les autres intervenants intéressés. J'attends son rapport et ses recommandations à la fin du présent mois.

Par ailleurs, des mesures seront prises pour fixer des plafonds de prêts par cycle et par ordre d'enseignement. J'ai insisté pour qu'aucune mesure ne vienne diminuer les ressources des bénéficiaires les plus démunis. Le 8 avril dernier, j'ai, en plus, annoncé la conversion de la Direction de l'aide financière aux étudiants en une unité autonome de service, désignée sous la nouvelle appellation d'Aide financière aux études. Cette modification devrait contribuer à l'amélioration de la qualité des services rendus et aussi à un accroissement de la productivité. Déjà, nous pouvons constater que l'Aide financière aux études répond de plus en plus vite aux demandes des bénéficiaires. Le pourcentage des demandes de prêts pour lesquelles une réponse a été donnée en moins de six semaines est passé de 28 %, en 1994-1995, à 61,9 %, en 1995-1996, et à 89,6 %, en 1996-1997. Je pense qu'il y a de quoi être très fier de ces résultats.

La poursuite de l'allégement des processus administratifs liés au régime d'aide sera encore une préoccupation importante en 1997-1998. Je voudrais souligner la mise en œuvre, depuis quelques semaines, d'un service téléphonique interactif à l'usage des bénéficiaires du régime. Par ce service, et je pense que c'est très intéressant, qui est gratuit, accessible jour et nuit, partout au Québec, les personnes qui font une demande d'aide financière peuvent, à mesure que leur dossier progresse et moyennant un simple appel téléphonique, connaître les montants qui leur seront accordés en vertu du Programme de prêts et bourses. L'utilité et la pertinence de ce service peuvent déjà être appréciées.

Qu'en est-il maintenant de la consultation et de l'évaluation? Dans l'exercice de mes fonctions comme ministre de l'Éducation, je peux compter notamment sur les travaux et les conseils de trois organismes, qui sont d'ailleurs des organismes très précieux à mes yeux.

Il s'agit d'abord du Conseil supérieur de l'éducation, dont les avis, toujours aussi bien étayés, soutiennent l'action du ministère. J'ai adressé à sa nouvelle présidente, Mme Céline Saint-Pierre, première femme à occuper ce poste, une demande touchant l'aménagement de la formation générale dans les programmes de formation technique. Je compte m'appuyer sur l'avis qui me sera acheminé en juin prochain pour prendre des décisions à ce sujet dans le cadre d'une des lignes d'action de la réforme. La semaine dernière, le Conseil supérieur de l'éducation a également formulé un avis concernant une modification du régime pédagogique de l'éducation préscolaire. Cet avis vient appuyer l'orientation gouvernementale relativement à la petite enfance, notamment l'implantation des maternelles à temps plein pour les enfants de cinq ans.

Quant à la Commission consultative de l'enseignement privé, elle effectue des analyses touchant l'enseignement privé et prépare des avis qui sont particulièrement utiles pour l'examen des demandes de permis et d'agrément qui me sont soumises.

Enfin, et non la moindre, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial poursuit avec constance et détermination ses activités d'évaluation de la mise en œuvre des programmes d'études collégiales et des politiques d'établissements. Je constate que l'action de la Commission constitue un levier efficace permettant aux collèges de se donner une démarche d'évaluation propre, toujours dans le sens de la responsabilisation de nos établissements. Cette année, la Commission traitera notamment d'un sujet qui nous préoccupe beaucoup, celui de l'intégration de la formation générale dans les programmes d'études collégiales.

En ce qui a trait maintenant à l'administration. Un mot, en terminant, sur le ministère, donc, qui est, lui aussi, mis à contribution. En 1997-1998, le ministère consacrera 1,1 % de son budget total à l'administration, soit 96 300 000 $, une diminution de 14 700 000 $ par rapport aux crédits modifiés de 1996-1997. L'effort exigé de l'administration du ministère en 1997-1998 représente une diminution de 13,2 % de ses crédits par rapport à l'an dernier, soit un effort presque deux fois plus important que celui exigé en 1996-1997 et que celui qui est demandé aux réseaux cette année. En 1996-1997, le ministère de l'Éducation aura réduit son effectif total de 12 %, soit de 200 ETC ou effectifs à temps complet, et ses postes d'encadrement auront, quant à eux, chuté de 23 %. Je tiens à le souligner parce que, souvent, on blâme, à mon point de vue à tort, le ministère à cet égard, et je crois que nous sommes exemplaires.

Cet effort sans précédent a déjà suscité une remise en question des façons de faire qui devra se poursuivre dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme. La contribution du ministère à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de réduction des dépenses se concrétise cette année par la fusion des unités de l'administration interne à celles des ressources informationnelles au sein de la Direction générale des services à la gestion. Les secteurs collégial et universitaire ont été pour leur part intégrés au sein d'un nouveau secteur de l'enseignement supérieur. J'ajoute enfin que le ministère a aussi rationalisé ses espaces de façon à réduire ses coûts de location. Ceux-ci, depuis trois ans, ont diminué de 21,5 %.

En conclusion, Mme la Présidente, comme vous êtes à même de le constater, la réforme de l'éducation au Québec est bien amorcée. Dès le début de la réflexion que nous avons menée jusqu'à aujourd'hui, toutes et tous ont exprimé, d'une même voix, la nécessité de placer la réussite des jeunes au cœur de cette réforme. Cet appel a été entendu par le gouvernement, et nous avons décidé, avec l'appui de nos partenaires, de prendre le virage du succès. Ce virage était attendu depuis de nombreuses années. Paradoxalement, il était aussi craint, tellement la tâche semblait énorme et les résultats difficiles à atteindre, même, je vous dirais, hors de portée pour certains. Maintenant, ces inquiétudes se sont dissipées; elles ont fait place à l'engagement et à l'action. Sur l'ensemble du territoire du Québec, la réforme de l'éducation est vite devenue l'affaire de tout le monde. Jusqu'à ce jour, tous les partenaires du réseau de l'éducation y ont collaboré avec ardeur et efficacité. Je vous dirais même que les résultats sont étonnants, dépassent mes espérances, dans un contexte où des efforts de toutes sortes nous sont demandés.

Mme la Présidente, je désire souligner le travail exemplaire déjà accompli, et ce, à tous les niveaux. Et, à titre d'exemples, je me permets de rappeler que la mise en œuvre de la maternelle à temps plein pour les enfants de cinq ans sur l'ensemble du territoire du Québec sera chose faite en septembre 1997; la diversification des voies de formation professionnelle s'annonce déjà très prometteuse; les nouveaux partenariats entre les établissements d'enseignement et les entreprises se multiplient et redonnent à la formation professionnelle et technique l'importance qui lui revient; de nouvelles collaborations entre les cégeps et les universités laissent à penser que les préjugés selon lesquels certaines formations conduisent à des culs-de-sac sont en voie de disparaître. Et cette liste, elle pourrait s'allonger puisque des actions sont menées présentement dans toutes les régions du Québec. Je pense qu'il faut continuer de se faire confiance, de travailler ensemble pour relever le défi de la réussite.

Vous avez en main un cahier bien lourd qui vient expliquer les crédits du ministère de l'Éducation, dans lequel vous trouverez des données qui vont vous permettre de prendre connaissance des choix budgétaires que j'ai faits pour l'année 1997-1998. Le déficit zéro, un incontournable si l'on veut préparer un avenir décent à nos enfants, requiert une contribution inévitable du secteur de l'éducation, puisque ce secteur représente environ le quart des dépenses du gouvernement.

Je sais que la contribution demandée cette année est très importante. Il ne faut pas le nier et je n'ai pas l'intention de le faire non plus, Mme la Présidente. Nous devrons faire des choix difficiles; je crois cependant qu'ils sont nécessaires. J'ai tenté, avec mes collaboratrices et avec mes collaborateurs du ministère, de faire des choix susceptibles d'avoir le moins d'effets négatifs sur la qualité des services offerts aux élèves, aux étudiantes et aux étudiants. En ce sens, les ententes prises avec les syndicats relativement aux coûts de la main-d’œuvre constituent une contribution très importante. Je compte par ailleurs que la restructuration du réseau des commissions scolaires et le nouveau partage des responsabilités seront des leviers pour aider le milieu scolaire à réduire ses coûts. Il nous faut franchir aussi avec succès cette étape difficile. L'effort de solidarité qui est demandé ouvre la voie à de possibles développements, autrement dangereusement compromis, ou voire impossibles, mais je suis certaine que nos discussions des prochains jours seront ouvertes et fructueuses et je vous en remercie à l'avance, Mme la Présidente.